

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 11 (1926)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall

Rédaction :
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

Rapport annuel de l'Union pour 1925

—o—

L'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, vient de publier son XXIII^{me} Rapport annuel pour l'année 1925.

Ce rapport est une brochure de 24 pages, plein de documentation, présentant l'activité de l'Union, de la Caisse Centrale et des Caisses affiliées durant l'année écoulée. Il est accompagné de très intéressantes statistiques, illustrant le développement successif de l'Association, ainsi qu'un tableau des bilans de toutes les Caisses Raiffeisen Suisses. Le Bureau de l'Union, à St-Gall, tient volontier ce rapport à la disposition des personnes qu'il pourrait intéresser.

Après avoir relevé quelques généralités sur la situation politique et économique mondiale, le rapport passe en revue les diverses branches de l'activité de notre pays. Si certaines industries ont manifesté une réjouissante activité, il en est malheureusement d'autres encore qui ne sont pas sorties de leur état de crise.

Grâce à des conditions météorologiques normales, l'agriculture a été favorisée, et l'année, en somme, favorable aux cultures. La récolte de foin et regain a donné satisfaction au double point de vue quantitatif et qualitatif. Les céréales ont également bien rendu et les prix payés par la Confédération ont assuré ici un rendement normal. La récolte des pommes de terre donna également satisfaction; par contre celle des fruits fut médiocre. Quant à la viticulture, le rendement fut très différent suivant les endroits; mais dans l'ensemble il n'a pas été très élevé.

Certaines régions alpestres subirent de sérieux dommages par suite de l'épidémie de fièvre aphteuse. Si le prix du bétail de rente s'est en général maintenu, un fléchissement s'est manifesté sur celui des animaux de boucherie, particulièrement sur le marché des porcs. La production laitière a pris un cours assez normal et les nouvelles méthodes adaptées au marché actuel des laits et produits laitiers se sont révélées excellentes. Le résultat favorable de l'année a eu la tendance de surélever encore les prix des propriétés rurales, disproportionnant toujours plus la valeur de rendement avec le prix d'achat. La baisse intervenue sur le prix des laits et certains produits agricoles doit pousser à une extrême prudence dans ce domaine.

Dans le domaine financier de notre pays, l'année écoulée a poursuivi le déserrement lent et progressif du marché monétaire inauguré par sa devancière. La situation des finances de la Confédération continue à s'améliorer, et l'on est arrivé au rétablissement de l'équilibre budgétaire. Il est intéressant d'enregistrer aussi que l'Administration des Postes, des Télégraphes et des Téléphones a stabilisé sa situation; par contre, les Chemins de fer fédéraux accusent un recul de leurs recettes d'exploitation, dû surtout à la concurrence des automobiles. Les comptes des cantons continuent aussi à s'améliorer de façon réjouissante. Les mesures d'économies mises en vigueur, une meilleure organisation dans l'administration générale ont donné

de bons résultats. Il faut relever que las de nouveaux impôts, le peuple s'est prononcé négativement souvent sur de nouveaux projets fiscaux.

L'équilibre réalisé dans les finances publiques a contribué à raffermir toujours plus la confiance en notre pays, et cet état de chose ne manqua pas de se manifester dans la tenue de notre devise qui, pendant l'exercice écoulé, s'est maintenue régulièrement à la parité de l'or.

La principale caractéristique du **marché monétaire** au cours de l'année écoulée a été l'abondance des capitaux liquides, provenant notamment de l'afflux de capitaux étrangers, de l'atonie dans certaines industries et du fait que les émissions d'emprunts de la Confédération, des cantons et des villes ont été peu nombreuses.

Les emprunts étrangers à des conditions particulièrement favorables, émis dans notre pays, ont absorbé des capitaux importants. Au point de vue de notre économie nationale, nous ne pouvons que regretter cet exode de capitaux à l'étranger. Nous avons l'impression que sans cette exportation le loyer de l'argent à long terme aurait baissé dans une plus large mesure que ce n'a été le cas. Sous l'impulsion d'une liquidité croissante, le taux des obligations et bons de caisse, lequel était encore du 5 et demi pour cent au commencement de l'année fut réduit successivement au 5 pour cent et même au 4 et demi pour cent auprès des grandes banques. De son côté, la base de rendement des principaux fonds publics se stabilisa au 5 pour cent.

Toutefois le taux-débiteur ne subit pas une baisse proportionnelle, ce qui provient d'abord de ce que les taux moyens des dépôts sont restés naturellement encore élevés. De plus, l'abondance des fonds disponibles est principalement seulement le résultat d'un état d'instabilité générale, laissant d'importantes sommes sans utilisation. Vers la fin de l'année, pourtant, une petite réduction fut envisagée sur les taux généraux du crédit d'exploitation.

Les Caisses de l'Union en 1925

Durant son 23^{me} exercice, l'Union a réalisé encore de notables progrès. Si un ralentissement semble se manifester dans certains domaines de la coopération rurale il n'en est pas de même pour l'idée du crédit mutuel agricole. Partout elle rencontre de nouveaux adeptes, et des fondations ont pu être enregistrées dans dix cantons différents.

C'est de nouveau la Suisse romande ou l'esprit coopératif semblait autrefois moins développé qu'ailleurs qui présente cette année le plus grand nombre de fondations. Elle en compte 16 dont neuf pour le Bas-Valais. Les villages alpestres, éloignés des vallées, avec de mauvaises voies de communications apprécient tout particulièrement les services de nos institutions locales. Nous avons hâte aussi de signaler un nouveau territoire gagné à notre cause: le Jura-Bernois. Il a enregistré quatre nouvelles fondations et le terrain est déjà préparé pour la constitution de nouvelles Caisses. En Suisse allemande nous voyons le canton d'Argovie se placer en tête, avec cinq nouvelles fonda-

tions, dues particulièrement à l'initiative du Secrétariat Suisse des Paysans à Brougg.

Durant l'année, la Caisse de Bichelsee fêta, comme première Caisse Raiffeisen Suisse, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Une petite fête eut lieu en cet honneur le 26 avril 1925, à laquelle assista M. le doyen Traber, fondateur de la Caisse, ainsi qu'une délégation des organes directeurs de l'Union.

Les beaux chiffres relevés par les statistiques marquent non seulement les progrès réalisés et la confiance croissante dont jouissent nos petites banques rurales, mais proclament aussi pleinement leur droit d'existence. Ces institutions comblent la grosse lacune qui existait autrefois dans le domaine du crédit d'exploitation agricole et jouent encore un rôle de première importance en fortifiant l'esprit d'épargne et d'économie. Le fait que 6500 nouveaux carnets d'épargne ont été constitués durant l'exercice portant le chiffre total à 90,000, est une image de la portée de ce grand rôle économique de nos Caisses.

L'augmentation des dépôts auprès des Caisses particulières est non seulement le miroir de la situation économique de la contrée, mais aussi du développement de l'esprit de solidarité et d'entraide mutuelle parmi la population. Valais et Thurgovie justifient une augmentation du chiffre du bilan de 17 et 14 pour cent, Bâle-Campagne 12 pour cent, Argovie 10 pour cent, Schwytz 9 pour cent, Soleure et St-Gall 7 pour cent; Fribourg et Vaud 5 pour cent.

Vu la recrudescence des disponibilités, nos Sections purent, en général, répondre non seulement à toutes les demandes courantes en crédit d'exploitation, mais encore constituer quelques réserves de disponibilités pour les besoins futurs. De ce fait la liquidité des bilans s'est considérablement améliorée. L'esprit de solidarité puissant de la population a permis à certaines Caisses de ne faire intervenir que sur les taux-crédanciers, la majoration marquée durant les années 1923 à 1925, en laissant à 5, 5 et demi pour cent net, le taux-débiteur. Auprès d'autres Caisses, l'émission d'obligations à 5 et quart et 5 et demi pour cent nécessiteront une légère augmentation du taux-débiteur, lequel pourra être réduit en 1926 déjà.

Le fait qu'aucune perte n'a été subie par les 375 Caisses, est une preuve de plus de la prudence qui anime les dirigeants et une manifestation de la solidité du système Raiffeisen. N'est-ce pas une réfutation éclatante aux arguments avancés par ceux qui se basant sur certains événements malheureux qui se sont produits auprès de certaines associations économiques cherchent à présenter comme dangereuse la responsabilité illimitée des sociétaires. Depuis vingt-trois ans que l'Union existe, jamais encore une Caisse Raiffeisen n'a dû faire appel à la garantie mutuelle.

La vingt-deuxième assemblée générale de l'Union qui eut lieu à Lucerne, le 25 avril 1925, fut une belle manifestation de l'harmonie et de la force de collaboration qui existe parmi les membres de notre Association. Plus de 350 délégués se sont réunis sur les bords du Lac des Quatre-Cantons et ont proclamé, ainsi, leur enthousiasme pour l'idée du crédit mutuel et leur attachement à l'Union. Cette manifestation eut un cachet tout particulier du fait de la présence de M. le doyen Traber, de Bichelsee, le grand promoteur de l'idée du crédit mutuel dans notre pays. Celui-ci retraça les épisodes arides des débuts et rappela tous les obstacles qu'il eut à franchir. Ils sont loin les temps où aucune banque ne voulait ouvrir un crédit à l'Union et où la Caisse de Bichelsee devait déposer un jour pour 270,000 francs de titres hypothécaires afin d'assurer à la Caisse Centrale de l'Union les moyens de répondre aux besoins courants des Sections affiliées. C'est l'époque éloignée où les fonctions de directeur, secrétaire réviseur, caissier central, comptable, étaient assumées par une seule et même personne. M. Traber remercia

les délégués pour tout ce qu'ils font aujourd'hui pour perpétuer l'œuvre puissante dont il a posé les premiers fondements; il a confiance en eux et les exhorte instamment à conserver toujours jalousement les principes fondamentaux de l'idée Raiffeisen, sans s'écarter jamais d'aucun. Il s'est plu aussi à relever sa satisfaction de l'harmonie qui existe entre les Caisses, malgré les différences de langues, de confessions, d'opinions politiques. Maintenons toujours dans notre association cette belle neutralité absolue et formons toujours ce «seul peuple de frères» qu'appelle notre devise nationale. Conservons aussi, dit-il, cette absolue indépendance qui a toujours fait notre force. La puissance d'action d'une Union forte a beaucoup plus de valeur que des subventions de l'Etat.

Signalons en passant le vif succès remporté par le pavillon de l'Union, à la **IX^{me} Exposition Nationale Suisse d'Agriculture, à Berne**, en septembre dernier. Nos étalages, bien agencés, ont donné aux visiteurs de précieuses indications.

Dans son Message de décembre 1925, le Conseil fédéral a exposé la structure du nouveau projet de loi fédérale sur l'émission de **lettres de gage**. Cette dernière qui a la prétention de procurer aux débiteurs d'hypothèques des fonds considérables, à bas intérêts et à longs termes, ne rencontre aujourd'hui nulle part beaucoup d'enthousiasme. Plus le projet approche de sa réalisation, plus s'affirment les désavantages de ce système qui s'inspire uniquement des méthodes financières en usage à l'étranger. Les nombreuses réserves faites dès le début au sujet de ce projet sont confirmées même par le Message du Conseil fédéral. Nous avons la conviction qu'une centralisation du crédit hypothécaire n'est pas dans l'intérêt du débiteur hypothécaire rural. Comme le proclamait en 1911 déjà M. le Dr Jöhr, alors secrétaire général de la Banque Nationale Suisse, la lettre de gage ne serait dans le grand mécanisme du crédit qu'un rouage de plus, auquel aucun avantage ne résulterait pour le débiteur hypothécaire. Nous avons publié une petite brochure traitant objectivement cette question, et la mettons à la disposition des personnes qu'elle pourrait intéresser.

La Commission des experts sur le **projet de révision du Code Fédéral des Obligations** a terminé ses travaux. On dit que le projet élaboré rendra obligatoire la révision professionnelle auprès des sociétés coopératives de certaine importance. Nous sommes heureux de cette mesure qui permettra, nous en avons l'absolue conviction, de mettre enfin une trêve aux différents krachs avec pertes, pour les sociétaires qui se sont produits jusqu'à ce jour et d'être presque toujours au mappe de contrôle professionnel. Le mouvement coopératif tirera de ce fait un plus grand prestige.

Pour alimenter à nouveau les sources fiscales fédérales, un projet d'augmentation des **droits de timbres fédéraux** est à l'étude et sera soumis cette année encore aux Chambres fédérales. Sans qu'une exonération partielle du droit de timbre sur les parts d'affaires soit prévue pour les petites coopératives rurales, le nouveau projet ne saurait donner entière satisfaction aux coopératives agricoles: C'est avec raison que l'on considère que dans notre pays aussi, les sociétés à caractères philanthropiques, ayant pour but le secours et l'entraide mutuelle, devraient avoir droit à certaines facilités fiscales.

Enregistrons aussi, pour terminer, que comme **source de renseignements et de conseils**, l'Union est toujours le plus précieux des appuis. Elle a renseigné constamment les Caisses sur toutes les questions courantes, les a aidées à remplir les différentes formalités, ainsi qu'à résoudre maintes difficultés. Par ses interventions auprès des autorités fiscales ou autres, elle s'est efforcée toujours de sauvegarder et de défendre l'intérêt des Sections affiliées.

Si nous mettons en rapport les chiffres présentés par la table statistique avec ceux de l'année précédente, nous pouvons constater un développement sur toute la ligne:

1925	1924	augm. p ^r 1925
	Nombre de Caisses :	
375	348	27
	Nombre de Sociétaires :	
31,868	29,607	2,261
	Chiffre du bilan :	
fr. 161,254,405.79	fr. 148,836,413.63	fr. 12,417,992.16
	Roulement :	
fr. 378,243,619.73	fr. 365,857,384.65	fr. 12,386,235.08
	Dépôts d'épargne :	
fr. 71,292,815.75	fr. 66,945,247.11	fr. 4,347,568.64
	Dépôts d'épargne :	
89,170	82,596	6,574
	Réserves :	
fr. 4,144,958.92	fr. 3,593,589.99	fr. 551,368.93

Dépassant la moyenne générale de 15 à 20 Caisses, réalisée durant les années précédentes, l'augmentation du nombre des Caisses fut de 29 pour 1925, résultat qui n'a été dépassé qu'en 1909 et 1921 où 31 fondations purent être enregistrées. Particulièrement nombreuses furent les nouvelles fondations dans les cantons du Valais, Argovie, Jura-Bernois et Thurgovie. Dans les cantons de Vaud et des Grisons, deux Caisses se sont dissoutes volontairement.

Le chiffre des **associés personnels** auprès des Caisses accuse une augmentation de plus de 7 pour cent, et atteint 31,868. C'est toujours Mels (St-Gall) qui tient le record avec 163 sociétaires, ceci malgré qu'il existe dans le village une succursale de la Banque Cantonale. Bourrignon (Jura-Bernois) ferme la liste avec seize membres.

Afin de développer toujours plus parmi les sociétaires l'esprit de coopération et leur intérêt à la marche de l'Association, il est de première nécessité de bien préparer les assemblées générales et de les rendre intéressantes, avant tout par la présentation de rapports écrits étendus des Comités de direction et de surveillance.

Cas vraiment typique depuis quatre années consécutives, le **chiffre du bilan** accuse une nouvelle augmentation de 12 millions, soit du 8 pour cent en chiffre rond. Le chiffre des dépôts confiés atteint ainsi **fr. 161,254,405.79**, se répartissant en 160,000 comptes. La moyenne par Caisse est de fr. 435,000. Neukirch-Egnach (Thurgovie) occupe le premier rang avec 5,495 millions; viennent ensuite: Waldkirch 4,65 millions, Mels 3,3 millions, Niederhelfenschwil 2,9 millions, Muolen 2,76 millions, Roggwil 2,15 millions, St-Gallenkappel 2,42 millions, Wängi 2,4 millions. En plus des 19 Caisses qui figuraient l'an dernier déjà, quatre nouvelles Caisses, soit au total 23 ont plus d'un million de francs de bilan. Le plus modeste bilan est présenté par la Caisse nouvellement fondée de St-Martin (Valais), avec fr. 6,865.15.

Le **mouvement général** de l'ensemble des Caisses atteint **378 millions 243,619.73** francs, contre fr. 365,8 millions pour 1924. C'est également la Caisse de Neukirch-Egnach (Thurgovie) qui accuse le plus grand roulement avec environ 20 millions de francs, pendant que la Caisse de Waldkirch suit immédiatement avec 17,7 millions. Cent treize Caisses (l'an dernier 111) accusent plus d'un million de roulement. Le service de chèques et du compte-courant que l'on considère toujours plus comme avantageux dans les milieux ruraux se développe de façon réjouissante.

Si les chiffres présentés par les petites Caisses rurales sont modestes, il n'en sont pas moins très réjouissants si l'on tient compte des conditions particulières d'existence de la population dans laquelle ces Caisses exercent leur activité.

Le chapitre du **capital social versé** accuse une augmentation de fr. 230,000, en chiffre rond, et s'élève à **fr. 2,462,799.45**. Sur la recommandation pressante de l'Union, nombre de Caisses ont effectué l'élévation à fr. 100 du chiffre de la part d'affaires, et

consolidé ainsi graduellement la stabilité de leur bilan. L'expérience a démontré clairement que la réalisation pratique de cette mesure ne présente pas les difficultés que l'on peut se figurer au premier abord, surtout si l'on facilite la libération par fractions successives. Les parts d'affaires sont pour les sociétaires un placement avantageux et contribuent d'autre part à constituer une solide base de l'organisation.

De tous les différents modes de placements offerts, c'est naturellement la **Caisse d'Epargne** qui est la plus utilisée. Le chiffre des déposants passe de 82,596 à 89,170, représentant une augmentation de 8 pour cent environ. La Caisse d'Epargne Scolaire est une branche d'activité importante qui devrait être développée davantage encore dans le sein de nos organisations. D'importants résultats pourraient être obtenus dans ce domaine, par l'introduction des petits coffrets d'épargne, ou des cartes d'épargne (système Krebs). L'avoir moyen par carnet a rétrogradé de fr. 810,50 l'an dernier à 799,50 francs; cette diminution est due principalement du fait de la conversion en obligations de gros dépôts d'épargne. Le montant total des dépôts d'épargne est en augmentation de 66,94 millions (8 pour cent) et atteint au 31 décembre 1925, **fr. 71,292,815.75**.

C'est le compte des **obligations** qui, cette année, accuse de tous les postes passifs du bilan, la plus forte augmentation. Il présente un solde de 50,503,132,87 francs, soit une majoration de 16 pour cent, relativement à l'exercice précédent. Ce fait est particulièrement frappant si l'on tient compte que cette augmentation n'était que de 2 pour cent en 1923 et 4 pour cent en 1924; il provient particulièrement des taux élevés de 5 et quart et 5 et demi pour cent, payé durant le premier semestre de l'année.

Nos Caisses ont introduit les formulaires d'obligations sans dénonciation préalable, ce qui partout a rencontré l'approbation générale. Le nombre des titres passe de 20,906 à 24,145. Comme par le passé, le droit fédéral de timbre sur les coupons et dépôts à plus de six mois fut livré en bloc à Berne, par les soins de l'Union, pour un montant de plus de fr. 40,000.

Les **comptes-courants créanciers** présentent un avoir total presque semblable à celui de l'an dernier; par contre, le nombre des titulaires passe de 15,712 à 16,099. Le compte-courant à vue présente dans les villages ruraux, d'innombrables avantages et il devrait être utilisé dans une mesure plus grande encore non seulement par les particuliers, mais aussi par les communes, coopératives diverses, etc.

Les **espèces en caisse** au 31 décembre était de **fr. 2,046,525.38** représentant fr. 100,000 de plus que l'année précédente. Ensuite des excellentes communications postales il est aujourd'hui possible de réduire à un minimum le solde improductif en caisse.

Environ le 75 pour cent des dépôts confiés aux Caisses durant l'année fut utilisé pour des prêts aux sociétaires. Le **compte des débiteurs** est en progression de 11 pour cent sur l'année dernière, et accuse un solde de **fr. 110,896,064.67**. Le montant moyen des prêts est de fr. 3,750. L'expérience a démontré que partout où sont appliqués les solides principes de Raiffeisen, relativement à l'amortissement régulier et systématique des prêts, rarement une caution doit être appelée à répondre à ses engagements.

Au 31 décembre 1925, 9111 sociétaires faisaient emploi de **comptes-courants débiteurs** (8270 l'an dernier) pour un montant total de **fr. 45,689,024.48**.

La constitution d'un fonds de réserve proportionnel au chiffre des dépôts confiés est de nécessité absolue pour la Caisse Raiffeisen. Après la couverture des frais d'exploitation très modestes, le **bénéfice réalisé** l'an dernier atteint **fr. 550,775.53**, soit environ le tiers pour cent du chiffre du bilan total de fr. 161 millions. Le **fonds de réserve** passe ainsi à **fr. 4,144,958.92**. Trois Caisses sont déjà arrivées à se constituer la première centaine de mille francs de fortune personnelle, soit Niederhelfenschwil

(fr. 114,000) Neukirch (109,000) et Waldkirch (107,000). Ainsi, malgré les conditions d'intérêts avantageuses appliquées, le modeste bénéfice encore réalisé reste capital productif pour l'ensemble des sociétaires.

Activité de la Caisse Centrale.

A l'extension de l'Union correspond un développement égal de la Caisse Centrale.

De 13,6 millions, le chiffre du bilan est monté à **15 millions 376.307,39** tandis que le **mouvement général**, de 8 millions plus élevé que celui de l'année précédente, **passé à fr. 295.080.722,62**. Le bénéfice net réalisé atteint fr. 100,794,61.

Au cours de l'année écoulée, notre Caisse Centrale a pu de nouveau remplir pleinement son rôle de Chambre de compensation financière.

Comme par le passé, les relations financières entre la Caisse Centrale et les Caisses affiliées s'effectuèrent en majeure partie directement par plis postaux, et dans une mesure très restreinte encore par l'intermédiaire de banques correspondantes.

La vulgarisation du **service des chèques et virements** a fait de notables progrès. Bien renseignée, la population agricole a montré partout beaucoup de sympathie pour cet excellent moyen de paiement. Malheureusement, les gros frais d'encaissement fixés par les tarifs bancaires restent une entrave à sa popularisation. Les démarches faites par l'Union en vue d'une révision de ce tarif sont restées jusqu'à ce jour presque sans succès.

Le solde en caisse moyen au 31 décembre dernier était de fr. 5,300. Lors du retour des comptes ainsi que lors des révisions, nous avons insisté particulièrement pour le maintien d'une encaisse toujours aussi minime que possible. Maintes fois on nous a exprimé le désir de la remise en circulation des billets de banque de 5 francs, parallèlement avec les écus.

Malgré le fléchissement du loyer de l'argent, un taux de 4 et quart pour cent a toujours été bonifié aux Caisses sur compte-courant créancier à vue. En compte à terme, nous avons bonifié 4 et demi pour cent à 5 et quart pour cent. Durant le dernier semestre, le taux maximal payé a été de 5 pour cent. Pour les avances dans la marge du crédit normal on a réduit le taux au 5 et quart pour cent plus la commission usuelle de un quart pour cent par semestre. En outre, une nouvelle baisse d'un quart pour cent est encore intervenue à la fin de l'année.

Les avantages que procure notre Caisse Centrale indépendante s'affirment d'année en année, toutes nos Sections utilisent aujourd'hui presque exclusivement ses services.

Grâce à cette intelligente collaboration et à l'esprit de solidarité puissant de ses membres, notre Chambre financière accentue chaque jour sa capacité d'action, laquelle s'exerce au profit absolu des Sections affiliées.

Revisions

Le Service des révisions est la branche d'activité extérieure la plus importante de l'Union. C'est aux révisions que le mouvement Raiffeiseniste doit en partie son solide développement; c'est à elles aussi qu'appartient dans une large mesure le maintien d'une situation saine des Caisses et de l'Union.

En 1925, nous avons procédé à 231 révisions (1924: 219), et nos réviseurs assistèrent également maintes Caisses pour la clôture de leurs comptes, ainsi que pour la remise de gestion à de nouveaux caissiers ou administrateurs. De nombreuses conférences ont été également données.

Comme dans les cantons d'Argovie et Valais, l'Union a été reconnue comme **instance de révision officielle**, par le canton des Grisons.

Notre personnel ayant été complété, nous espérons pouvoir arriver bientôt à la **révision annuelle**, but que nous poursuivons depuis longtemps.

Nos révisions se sont effectuées presque exclusivement à l'improviste, et sans aucun avis préalable. Le résultat a été en général partout satisfaisant, et marque une amélioration constante dans l'administration générale de nos Sections.

Sans se départir de l'idéal absolu de nos organisations, il ne faut cependant pas négliger les principes commerciaux nécessaires à une gestion matérielle impeccable. Ceci devrait être mieux compris encore. Une promptitude parfaite dans la rentrée des intérêts et amortissements est le point primordial d'une bonne et saine administration. On protège ainsi les intérêts des débiteurs, des cautions, et de la Caisse. Les gros engagements de caractères industriels dont la nature et la portée ne peuvent souvent être examinées objectivement par les organes administratifs sortent du rayon d'activité d'une Caisse Raiffeisen, et doivent être laissés aux banques commerciales, outillées pour de semblables opérations. Il faut s'efforcer d'établir toujours une équitable proportion entre le capital de garantie effectif et le chiffre des dépôts confiés. Dans cet ordre d'idée une élévation de la part d'affaires à fr. 100.— s'impose, de même qu'une alimentation toujours rationnelle du fonds de réserves. Ne pratiquons pas une politique de prodigalité sous forme de dons divers; l'administration d'une Caisse Raiffeisen doit être faite de prudence et de prévoyance. Les réserves doivent être accumulées pour constituer une décharge pour la responsabilité illimitée et servir en même temps à assurer une diminution progressive de la marge entre les taux débiteurs et créanciers.

Presque partout on dispose de coffres-forts pour la conservation, à l'abri du feu et du vol, de l'argent et des titres, ainsi que des livres de la comptabilité et des pièces comptables. En outre, pour plus de sécurité, les deux tiers des Caisses sont encore au bénéfice d'une assurance contre le vol par effraction. Une police collective a été contractée en 1919 par l'intermédiaire de l'Union, avec la Société Suisse d'Assurance sur le Mobilier; 205 Caisses y participent, pour un chiffre total d'assurances de fr. 16,300,000.

Aucun dommage n'a été à déplorer encore depuis l'entrée en vigueur de la Police.

Les révisions sont une décharge pour les caissiers bien intentionnés et elles rassurent aussi les Comités administratifs. En maintenant auprès de nos organisations les solides principes émis dans les statuts, en assurant une saine base commerciale, les inspections apportent considération et prestige à nos organisations, et inspirent confiance aux sociétaires et aux déposants.

Si jamais encore un krach ne s'est produit auprès d'une Caisse Raiffeisen affiliée à notre organisation, nous le devons tout particulièrement aux révisions approfondies et étendues dont elle fait l'objet. Les conseils de personnalités professionnelles, l'observation stricte des statuts et principes fondamentaux du système Raiffeisen ont contribué puissamment à produire les beaux résultats obtenus.

Publications de l'Union

Nos deux publications mensuelles prennent aussi de l'envergure. Le «Raiffeisenbote», notre organe en langue allemande, — lequel paraissait en 1917 avec 2700 exemplaires — compte aujourd'hui 6000 abonnés. Dès le 1^{er} janvier 1925 «Le Messager Raiffeisen», notre organe romand a paru dans un format nouveau, plus étendu; il tire à 1800 exemplaires. Les collaborations sont devenues plus nombreuses et souvent l'abondance des matières nécessite la publication de numéros de six à huit pages.

Comme par le passé, «Le Messager Raiffeisen» est rédigé par M. le pasteur Mounoud, à Palézieux, en collaboration avec M. Raemy, curé de Morlon et le Bureau de l'Union.

L'administration et la rédaction de l'organe allemand sont entre les mains du Secrétariat de l'Union. Le but de notre presse

est d'étudier librement les questions intéressant le crédit agricole, de donner des conseils et des indications pratiques concernant l'administration des Caisses Raiffeisen. Aussi serions-nous heureux d'obtenir la collaboration de toutes les Caisses ou de nos abonnés qui auraient des idées nouvelles à suggérer et à développer.

Activité des Fédérations régionales

A l'exception des Caisses isolées des cantons du Tessin, des Grisons, de l'Oberland Bernois et de Genève, les Caisses affiliées sont groupées aussi en treize fédérations régionales ou cantonales. Une nouvelle fédération s'est encore constituée durant l'exercice, dans le Jura-Bernois.

Travaillant en collaboration étroite avec l'Union Suisse, ces fédérations cantonales jouent un rôle important, spécialement pour la vulgarisation de l'idée du mutualisme de crédit agricole et pour la défense des intérêts généraux des Caisses, sur le terrain cantonal. Leur rôle peut s'accroître tout particulièrement si elles ont à leur tête d'actifs et énergiques dirigeants.

Nous extrayons ce qui suit des divers rapports présentés:

Groupe Argovien. — La célèbre motion Stutz, appuyée par le Groupe, réclamant le droit pour les Caisses Raiffeisen de pouvoir accepter en dépôts les fonds communaux a été discutée au Grand Conseil, le 19 mai 1925, et la mise à l'étude votée à forte majorité. Le rapport du gouvernement n'a cependant pas encore été publié jusqu'à ce jour sur cette question. La conviction qu'une injustice criante existe à l'égard des Caisses Raiffeisen s'est implantée toujours plus dans la population. La fondation d'une demi-douzaine de Caisses a pu être enregistrée.

Le Jura-Bernois fut longtemps privé du bienfait des Caisses Raiffeisen, si appréciées et si fécondes dans le reste de la Suisse. Stimulé par les heureux résultats produits chez ses voisins confédérés, il eut à cœur lui aussi de faire connaître cette œuvre sociale et chrétienne de premier ordre.

A la suite de nombreuses conférences, d'une propagande intense et de l'appui de l'Union Suisse, une douzaine de Caisses furent fondées. Toutes se présentent dans d'excellentes conditions, de viabilité. A fin 1925 elles se groupèrent en une fédération, la treizième de l'Union. L'enthousiasme des Caisses en activité, la perspective de nombreuses fondations nouvelles et surtout l'intérêt croissant que la population commence à porter à la cause du crédit mutuel font entrevoir un travail sérieux pendant l'exercice 1926.

Le canton de Fribourg (partie allemande) tint une importante assemblée des délégués, dans laquelle fut discutée l'idée de la « Caisse d'Epargne Scolaire ». On en décida l'introduction auprès de toutes les Caisses, en utilisant le système Krëbs, qui s'adapte particulièrement à notre comptabilité. Une Commission fut constituée pour l'étude et la sauvegarde des intérêts des Caisses dans la question de la révision de la loi fiscale cantonale qui prévoit encore une majoration des charges — pourtant si lourdes déjà — des petites coopératives agricoles. En outre, la fédération a participé à l'Exposition des Arts et Métiers du district de la Singine, à Guin, et y a obtenu plein succès. Le Comité de direction a tenu deux séances.

La Fédération Soleuroise tint une séance de Comité et une assemblée des délégués. Cette dernière liquida les affaires administratives, discuta des questions à l'ordre du jour de l'assemblée de Lucerne, et nomma deux nouveaux membres dans le Comité. Ensuite d'une nouvelle fondation, le chiffre des Caisses passe à 47. Alors que certains districts présentent un noyau compact de Caisses, il en est d'autres cependant qui sont encore restés en dehors du mouvement. Quelques fondations sont à envisager pour 1926.

L'activité principale du **Groupe Vaudois** a été de chercher à amener les quelques Caisses non affiliées à l'Union Suisse, à

fusionner avec les Caisses du Groupe, afin de faire cesser ce dualisme qui ne faisait qu'entraver le développement de la cause du crédit mutuel agricole dans le canton.

Vu l'impossibilité d'arriver à l'entente, une assemblée générale des délégués qui eut lieu le 4 novembre 1925, vota la dissolution de la Fédération Vaudoise. Le nouveau groupement cantonal constitué est certain de pouvoir faire une utile besogne pour le développement de la cause du crédit mutuel et rendre ainsi les services qu'on est en droit d'attendre de lui.

Le Groupe Thurgovien a enregistré trois nouvelles Caisses: Romanshorn, Sirmach et Tobel; de nouvelles fondations sont également en perspective. La plus vive activité se manifesta auprès de toutes les Caisses; elle se traduit par une recrudescence réjouissante du chiffre des membres, du bilan et du roulement.

Le 24 avril eut lieu à Weinfelden, une assemblée de délégués, laquelle entendit des exposés circonstanciés et discuta sur les questions des prêts hypothécaires, taux, propagande, etc.

L'activité du Comité se porta spécialement sur le terrain de la propagande. Il fut consulté et intervint dans certaines questions cantonales.

La Fédération qui groupe les Caisses de **Lucerne, Uri et Unterwald** tint à Buochs, une assemblée des délégués, dans laquelle M. Heuberger, secrétaire de l'Union donna une conférence.

Après vingt ans, une nouvelle fondation a pu être enregistrée dans le canton de Lucerne, à Hasle; une seconde Caisse fut constituée ensuite à Burglen (Uri).

Groupe St-Gallois. — Le Comité tint deux séances. Une assemblée générale qui eut lieu à Rorschach en automne, réunit 125 délégués, représentant 55 Caisses. M. Howald, rédacteur du « Journal Agricole Suisse » donna une conférence sur la « Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans ». Puis M. Liner, présenta un très incisif rapport annuel et M. Heuberger développa diverses questions courantes, comme l'annulation des carnets d'épargne, la dénonciation ou renouvellement de cautionnements, etc.

L'état du marché monétaire et la question des taux firent également l'objet d'une active discussion.

Une nouvelle fondation à Sennwald porte le chiffre des Caisses à 63.

Les Sections accusent toutes un fort développement intérieur, comme l'indique nettement la statistique de l'Union.

On tint également de nombreuses assemblées régionales pour la discussion des questions administratives courantes, et l'échange de vues sur les expériences faites. Ces réunions régionales sont de plus en plus appréciées.

Dans le **Bas-Valais**, l'année dernière fut une année prospère par excellence. Grâce au dévouement inlassable et à l'activité de M. Puipe, à Sierre, comme propagandiste, dix nouvelles Caisses ont pu être constituées, et d'autres sont encore en formation.

Le Comité fédératif eut une séance et l'assemblée générale des délégués se réunit à Martigny, le 2 avril 1925.

Pour la première fois, il fut décidé de faire de la propagande par des annonces dans les journaux en faveur des Caisses. En général on juge que les résultats obtenus sont favorables.

M. Puipe donna encore quelques judicieux conseils pour une bonne marche des Caisses, puis l'assemblée entendit une intéressante conférence de M. Dupont sur la conception du christianisme social auquel répondent les principes Raiffeisen.

Conclusions

Un regard rétrospectif jeté sur les progrès réalisés, nous montre que la solidarité et la fidélité dans la coopération ne sont pas de vaines illusions, mais qu'au contraire, lorsqu'elles unissent les forces des petits et des faibles, elles sont des éléments capables de grandes choses.

Les résultats féconds obtenus sont le fruit bienfaisant d'un travail persévérant, accompli par des hommes qui se dévouent modestement, dans nos institutions locales, pour le bien-être de leurs concitoyens, et qui ne cherchent récompense de leurs efforts que dans les résultats réalisés. Les Caisses Raiffeisen Suisses et leur Union sont une démonstration de la vérité de l'adage populaire: «l'union fait la force».

Unissant les forces éparses dans une saine et puissante collaboration les Caisses Raiffeisen travaillent non seulement à l'amélioration de la pure situation matérielle de leurs sociétaires, mais visent aussi au relèvement de leur niveau intellectuel et moral. Elles constituent un levier puissant pour l'émancipation des masses rurales et forment un pilier à la base de la prospérité de notre chère patrie.

Arme de défense économique, sans aucun caractère offensif, les Caisses Raiffeisen remplissent une mission sociale importante qui consiste, sans faire état d'idées révolutionnaires, à faire contre-poids aux combinaisons du grand capitalisme et de la haute banque, en assurant le règne de la démocratie économique. Par l'appel simultané à l'effort personnel et à la solidarité, par l'épargne et l'accession à la petite propriété, nos institutions rurales contribuent à former une société forte, consciente de ses responsabilités comme de ses droits.

La classe aisée des milieux ruraux se doit de soutenir davantage les agriculteurs moins bien partagés financièrement, en apportant leur appui matériel à nos organisations désintéressées. Ces dernières pourront accentuer alors leur puissance d'action et réaliser leur idéal. A ce moment-là, la question de la réforme sociale sera bien près d'être résolue.

Regardons avec pleine confiance vers l'avenir, et poursuivons sans relâche notre travail dans la voie sûre où nous sommes entrés. Dans deux ans nous pourrons alors clôturer dignement le premier quart de siècle d'activité bienfaisante des Caisses Raiffeisen Suisses lesquelles font honneur aux Raiffeisenistes du Léman au Lac de Constance, et tout particulièrement au promoteur du mouvement dans notre pays, M. le vénéré curé Traber, auquel nous adressons encore une pensée de reconnaissance.

Bilan général des Caisses Raiffeisen Suisses au 31 décembre 1925

ACTIF		PASSIF	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			I. Caisse
2,046,525	38		Solde au 31 décembre
			II. Compte des créanciers
		2,462,799	45 Parts sociales
		71,292,815	75 Caisse d'épargne
		50,503,132	87 Obligations, dépôts à terme
			III. Comptes des débiteurs
110,896,064	67		Prêts effectués
			IV. Comptes courants
45,689,024	48	31,924,011	78 Soldes actifs et passifs
			V. Profits et Pertes
2,622,791	26	926,687	02 Intérêts partiels actifs et passifs, inventaire
			VI. Réserves.
		4,144,958	92 Solde fin 1925
161,254,405	79	161,254,405	79

Progagande

On a dit souvent, et avec raison sans doute, que notre siècle était l'ère de la réclame! Nos quotidiens et nos grandes revues ne tendent-elles pas aujourd'hui à devenir de véritables feuilles d'annonces, souvent même aussi artistiques et intéressantes que l'article de fond. Si nous voyageons ou si nous nous promenons, c'est entre des murs d'affiches que nous défilons, si nombreuses parfois que la vie en est gênée, et le charme de certains paysages enlevé. Le soir, nos villes sont sillonnées de jets de lumière, de réclame de tous genres, et quotidiennement avec la «Feuille», le facteur nous apporte des prospectus tous plus artistiques et engageants les uns que les autres.

C'est en effet une nécessité pour le commerçant, à l'heure actuelle, de faire connaître son activité, d'offrir ses produits et d'attirer sa clientèle.

Dans le domaine financier, la réclame a pris également une envergure particulière, et certains établissements de banque offrent tapageusement leurs services pour le placement de capitaux et l'exécution de toutes opérations bancaires. C'est en partie grâce à une réclame fascinante à l'excès, offrant des avantages multiples et des gros intérêts, que certaines banques — si nous pouvons désigner de ce nom les courtiers peu scrupuleux qui ont abusé ainsi de la crédulité publique — ont réussi souvent à faire tant de dupes!

La réclame est en elle-même une force puissante. Il appartient au public de juger alors si les avantages offerts sont réels et les garanties absolues.

La Caisse Raiffeisen a aussi sa réclame à faire. Elle doit faire une propagande active dans son cercle d'action, surtout au début de son activité, pour se faire connaître, pour indiquer son but, et bien définir les avantages qu'elle offre.

Elle se doit de faire de la propagande, étant donné que les avantages qu'elle offre ne sont pas un miroir à alouettes, mais sont réels, et que c'est non seulement dans l'intérêt de chacun d'en profiter, mais que c'est aussi ainsi rendre service à la communauté toute entière.

Personne, dans le cercle d'activité, ne doit ignorer la Caisse, méconnaître son activité et le but qu'elle poursuit!

Le travail de propagande d'une Caisse Raiffeisen ne peut se calquer sur celui d'un établissement de banque capitaliste ou d'une firme commerciale, qui y affectent des sommes considérables lesquelles sont simplement majorées en pour cent sur les taux-débiteurs et les prix de vente.

Auprès de nos Caisses la réclame et la propagande présentent un caractère différent. L'expérience a démontré qu'auprès d'elles, c'est la propagande personnelle qui est la meilleure. Nous entendons la propagande non seulement du caissier, des dirigeants mais aussi et surtout de tous les sociétaires individuellement. Il faut que chaque membre ne perde aucune occasion de prononcer un mot en faveur de la Caisse, pour la faire apprécier et lui attirer des adhérents nouveaux. L'occasion s'en présentera quotidiennement: dans une discussion, dans une réunion, dans une assemblée. Et si des parents, des amis ou des connaissances viennent passer quelques instants ou une soirée à la table de famille, et que, selon l'habitude du village, on fasse la revue des différents événements locaux, que l'on ne manque pas de dire: «nous avons aussi notre Caisse Raiffeisen, notre banque locale, dont je suis membre. Voilà une institution qui doit être soutenue. Tout l'argent du village devrait y être déposé».

Chaque sociétaire qui aura attiré à la Caisse un dépôt de plus aura mérité de la Société, car tout nouveau dépôt effectué permet à l'organisation de multiplier ses avantages et d'affermir son rôle bienfaisant dans la localité.

Un autre excellent moyen de propagande est aussi la « circulaire », que l'on adresse dans toutes les maisons. Le Secrétariat de l'Union se met à disposition pour fournir éventuellement un schéma de rédaction appropriée, ainsi que pour l'impression à la machine à reproduire. Du reste le Service des fournitures de l'Union vient même d'éditer une circulaire spéciale dans ce but, que les Caisses peuvent se procurer.

A côté de cette propagande en faveur de sa propre Caisse, il en existe encore une autre qui doit être menée de front avec la première, c'est celle en faveur de la cause du crédit mutuel en général. Lorsque l'occasion s'en présente et dans n'importe quel milieu dans lequel nous nous trouvons, ne manquons jamais de lancer un grain de semence en faveur de notre belle cause; fortifions toute initiative de fondation de nouvelles Caisses. Que celui qui profite des avantages d'une Caisse permette à d'autres agriculteurs aussi d'en profiter, et pousse la constitution de nouvelles Sections. Pour tous renseignements nécessaires donnons l'adresse du Secrétariat de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, à St-Gall, lequel répondra volontiers et fournira gratuitement à tous ceux que la question peut intéresser en brochures explicatives, renseignements utiles, etc.

Les caisses rurales de France fondent une Caisse Centrale

Dans une assemblée des délégués, tenue en mars dernier, l'Union des Caisses rurales de France; qui groupe aujourd'hui environ 2150 Caisses de Crédit Mutuel, a décidé la constitution d'une Caisse Centrale pour la compensation des capitaux entre les Sections affiliées.

M. Baranger vice-président de l'Union qui présenta le projet s'est appliqué à démontrer la nécessité absolue pour les Caisses de Crédit Mutuel de posséder une Chambre de compensation financière:

Il y a 32 ans, M. Louis Durand fonda les deux premières Caisses rurales de France. Cette œuvre si simple dans la pratique et cependant d'une conception générale si grande, a pris depuis cette époque une extension considérable. Aussi, à côté de la modeste Caisse rurale du début a-t-il fallu songer à créer d'autres organes pour répondre aux besoins nouveaux.

Des Caisses centrales régionales se constituèrent, et l'Union en compte actuellement vingt. Mais l'expérience a démontré que ces Caisses ne fonctionnent pas uniformément. Chez les unes parfois, les capitaux abondent d'une manière constante, ou suivant les saisons, comme mouvement de flux et reflux. D'autres manquent de capitaux, parce qu'elles débütent, soit parce que les besoins d'argent dans le pays sont plus grands.

Les Caisses régionales de crédit de l'Union doivent-elles s'entraider mutuellement dans leurs besoins d'argent ou doivent-elles conserver leur autonomie financière? Voilà la question qui était soumise aux Conseils de l'Union.

La dernière solution, celle de l'autonomie apparaissait comme quelque peu égoïste et ne correspondant pas à l'esprit de charité chrétienne et de mutualité qui doit être le grand animateur de nos Caisses.

Restait donc la question de l'entraide mutuelle.

Déjà antérieurement, la constitution d'un Office Central avait été préconisée dans le but de faciliter la circulation des capitaux entre les Caisses régionales. L'organisme des Caisses rurales devait se compléter par la création d'une Caisse générale de Crédit Mutuel de France, faisant l'office de Chambre de compensation financière.

D'autre part un point principal de l'activité de la nouvelle Centrale sera l'« Inspection ». Cette inspection s'étendra non seulement à la Caisse Centrale proprement dite, mais aussi à toutes les Caisses rurales qui en dépendent. Il faut que

l'inspecteur ait toute facilité pour donner le coup de sonde là où il le juge à propos. Ce n'est qu'en connaissance de cause et après rapport d'inspection que le Conseil de la Caisse Centrale accordera, ou refusera les prêts demandés.

Le nouveau projet donna lieu à une active discussion. Il a été convenu que l'inspection des Caisses régionales doit être non seulement conservée, mais renforcée. L'adage générale est: Plutôt pas de Caisse qu'une Caisse sans inspection.

La majorité absolue ayant été acquise pour la fondation du nouvel organisme, on adopta le nom de « Caisse Générale de Crédit Mutuel de France ».

Les Caisses rurales de France ont compris aussi que pour assurer leur développement et leur prospérité, la constitution d'une Caisse Centrale était d'absolue nécessité pour régulariser les capitaux entre les différentes Caisses; elles proclament de même que c'est par un service de révision et de surveillance bien organisé que les Sections arriveront à une parfaite administration. Le mouvement acquerra de ce fait un plus grand prestige et les Caisses seront toujours plus en mesure d'affirmer leur rôle bienfaisant.

Fédéralisme

Nous n'avons pas la prétention de vouloir présenter ici une étude approfondie du fédéralisme comme conception politique ou juridique, mais voulons seulement chercher à en fixer le sens et la portée en nous plaçant à l'angle de notre organisation.

Fédéralisme! Existe-t-il un mot plus sonore? Comme un coup de clairon nos orateurs politiques le lancent du haut d'une tribune. A lui seul, il définit tout un programme; il suffit pour marquer une tendance.

Politiquement nous sommes des fédéralistes. Nous devons l'être et nous ne nous acharnerons jamais assez à défendre les droits de nos cantons, l'essence même du fédéralisme suisse, la base de la plus saine des démocraties.

Par lui-même, le fédéralisme est un problème complexe, surtout si de son sens purement politique et constitutionnel, d'aucuns voudraient le faire dévier et l'appliquer à outrance dans le domaine des organisations économiques. La conception de la politique du fédéralisme évolue en effet suivant les domaines où l'on veut l'appliquer.

Nous ne nous attarderons pas à chercher à définir le vrai sens du fédéralisme, ses aspirations, son but. Il nous suffira de le définir dans le cadre qui nous intéresse aujourd'hui par cette juste formule: « Le fédéralisme est une tendance en opposition à la centralisation ».

Théoriquement, et en ne prenant en considération que la question de la mentalité, des sentiments particuliers qu'est-il de plus beau qu'un fédéralisme absolu. Ne représente-t-il pas l'aspiration de chacun, particulièrement nous Suisses romands?

Mais si nous nous donnons la peine d'examiner la question plus objectivement, nous devons admettre bientôt que la réalité est hélas plus compliquée et beaucoup moins sentimentale que certains mythes théoriques semblent le démontrer.

Dans aucun domaine, le fédéralisme ne peut trouver une adaptation parfaite dans le sens idéaliste qu'on veut lui attribuer. Aussi, le vrai fédéralisme, dans son évolution actuelle, ne doit pas être intransigeant et étroit. Il doit savoir également sacrifier sur l'autel, des intérêts généraux. S'agit-il de la défense d'une cause commune, où de progrès qui ne peuvent être réalisés que par une collaboration réciproque? Le fédéralisme doit pouvoir aussi constituer une unité parfaite. N'est-ce pas là l'esprit qui a toujours animé la politique générale de notre pays, malgré ses différences de races, de langues et d'aspirations?

La pratique s'est chargée de démontrer clairement que dans le domaine des associations économiques et financières, un fédéralisme à outrance est souvent une utopie. Cette question doit être examinée ici plus objectivement; il suffit de jeter un coup d'oeil sur les besoins sociaux de notre époque pour nous en convaincre.

L'idée de l'unité ne peut être sacrifiée absolument à l'esprit national. Il est toujours nécessaire d'avoir une organisation unitaire superposée aux associations locales et régionales.

Notre Association n'est-elle pas, en somme, dans sa forme actuelle, l'expression la plus parfaite du système fédératif? N'avons-nous pas les Caisses locales souveraines, puis nos groupements régionaux ou cantonaux qui marquent encore davantage cette belle conception fédéraliste. Puis enfin, nous avons l'Union Suisse, comme Confédération de ces 400 petites républiques indépendantes. Et, comme tout Etat bien organisé, nous avons notre Constitution: les statuts et les principes fondamentaux du système Raiffeisen.

Où notre organisation a la formule constitutionnelle parfaite d'un sain fédéralisme. Les statuts établissent un juste équilibre et une corrélation parfaite entre les droits et les devoirs des Caisses locales et ceux des groupements et de l'Union, sans rien sacrifier des intérêts généraux de la cause elle-même et des sentiments particuliers.

L'Union comme Confédération unitaire, veille aux intérêts généraux de l'Association et prend en mains leur défense. Le moyen le plus sûr de garantir nos Caisses n'est-il pas d'accroître leur puissance? Or, nos Sections seront d'autant plus fortes qu'elles sauront former un Groupe plus compact et qu'elles auront une compréhension plus parfaite de leurs propres besoins.

L'Union est aujourd'hui parfaitement organisée pour la sauvegarde des intérêts des Caisses affiliées. Sa Caisse Centrale assure à chaque organisation locale l'indépendance financière absolue qui lui est nécessaire. Son Service général de contrôle, ses révisions approfondies assurent le développement et la prospérité des Caisses. Ensuite de sa longue expérience dans le domaine du crédit agricole, l'Union peut fournir des indications et renseignements précieux pour une administration parfaite, et éviter maints faux pas.

Il faut cependant bien reconnaître que tout l'édifice repose plus ou moins sur la conception que les Caisses se font de l'œuvre commune, soit sur la façon dont elles collaborent entr'elles, et avec l'Union dans une parfaite unité d'entente et d'action.

S'il est naturel que chaque Caisse conserve son esprit et son caractère particulier, elle ne saurait cependant se départir du souci absolu de son existence, ni de la sauvegarde des intérêts de ses sociétaires desquels elle exige une certaine responsabilité par la garantie illimitée. Aussi ne peut-elle sans accomplir un acte de légèreté, éviter la moindre des mesures justifiées par l'expérience pour une gestion parfaite.

Si nous jetons un coup d'oeil dans le domaine bancaire de notre pays, pour le dernier décennie, nous constatons une tendance générale centralisatrice. La plupart des banques particulières, les nombreuses banques locales qui existaient autrefois se sont agglomérées en sociétés de vaste envergure. Il faut reconnaître que cette centralisation se justifie entièrement au point de vue pratique, et notre finance en général, a tiré de cette politique d'appréciables avantages.

Mais nous, Caisses Raiffeisen, nous ne voulons pas de cette centralisation. Nous avons trouvé une autre formule: les Caisses locales conservent leur souveraineté entière; elles suppléent aux avantages que procure aux autres banques une centralisation à outrance, simplement par une collaboration plus étroite entr'elles.

Ce système est alors, ne l'oublions pas, d'une application

beaucoup plus difficile que l'autre; l'application est en tous cas beaucoup plus délicate, car elle dépend de la façon dont les Caisses la comprennent. Voilà pourquoi chaque Caisse affiliée doit avoir absolument conscience non seulement de ses droits, mais aussi de ses devoirs et de ses responsabilités. Cette responsabilité s'exerce vis-à-vis des membres et vis-à-vis de l'ensemble de toutes les Caisses.

Notre organisation s'inspire d'un fédéralisme et bien compris. Maintenons cette politique. Et comme un Etat doit respecter sa Constitution qui fait sa force, observons strictement nos statuts et principes fondamentaux. C'est de cette politique que dépend la prospérité de notre œuvre. C'est par elle qu'elle obtiendra le maximum de sa puissance d'action. Le but que nous voulons atteindre est si beau que nous ne devons pas limiter notre horizon pour quelques intérêts temporaires ou peut-être quelques satisfactions particulières.

Nos Caisses ont trouvé la formule d'une œuvre sociale puissante. Qu'elles sachent se montrer toujours dignes de l'idéal pour lequel elles travaillent.

Communications du Bureau de l'Union

Rapport annuel de 1925

Ce rapport, accompagné de la table statistique de toutes les Caisses Raiffeisen Suisses, a été adressé à chaque Caisse. Nous invitons MM. les caissiers à faire circuler cet intéressant document auprès des membres des deux Comités afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Bureau de l'Union tient également d'autres exemplaires à la disposition de nos Sections aux prix de revient de fr. 1,50.

**

Reconnaisances de comptes

Afin d'éviter de désagréables réclamations, nous prions MM. les caissiers de nous retourner pour le 31 JUILLET, AU PLUS TARD, le formulaire de « bien-trouvé », qui accompagnait l'extrait de compte, remis lors de la clôture au 30 juin dernier. Cette reconnaissance de compte doit porter les trois signatures légales requises.

**

Ensuite d'un achat en série, à conditions avantageuses, nous pouvons livrer des

COFFRES-FORTS

de construction solide et élégante, offrant toutes garanties contre le feu et l'effraction.

Des offres détaillées, avec croquis, seront envoyées sur demande.

PENSÉES

Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et l'économie,

Ne l'écoutez pas; c'est un imposteur.

FRANKLIN.

**

Les impôts sont en vérité très lourds, et pourtant si ceux du gouvernement étaient seuls à payer, nous pourrions encore nous tirer d'affaire. Mais il y en a bien d'autres et de plus onéreux. Nous sommes cotés pour le double au moins par notre paresse, pour le triple par notre orgueil et pour ces impôts là il n'y a ni délai ni diminution.

FRANKLIN.

Imprimerie Bovard-Giddey S.A., Lausanne